

<https://pierreainmillet.fr/Un-reseau-de-chaleur-a-faible-part>



Conseil de la Métropole du 19 Septembre 2016

Un réseau de chaleur à faible part biomasseâ€!

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 19 septembre 2016

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Avec cette délibération, nous sortons enfin de 10 ans d'incertitude juridique, avec un contrat qui répond à nos objectifs, c'est donc une réussite d'autant plus que nous obtenons en plus une baisse du tarif de la chaleur favorisant le développement de ce réseau qui est un objectif de notre plan climat.

Il est d'ailleurs surprenant de voir que le concurrent à l'origine des déboires juridiques passés de ce contrat n'a pas considéré cette consultation avec le sérieux nécessaire nous faisant une proposition non conforme, ce qui confirme au final que le marché n'est vraiment pas un outil de long terme tout va et vient en fonction des opportunités cela me conduit à proposer une réponse à la question posée par Bruno Charles du constat d'une seule réponse valable la bonne solution, c'est la nationalisation et le service public.

Le risque juridique a conduit à une procédure très resserrée, pilotée par une équipe restreinte, et nous regrettons que cela n'ait pas permis un vrai partage dans un moment clé pour comprendre les enjeux du réseau de chaleur et les alternatives techniques, économiques. L'appropriation politique de ce contrat reste donc à construire. Nous insistons sur cette dimension car il s'agit en fait de la relation aux usagers et aux abonnés. Car la réalité techniquement complexe de ce dossier n'enlève rien à son importance politique, à l'importance de sa compréhension par les habitants Le système d'information doit permettre de donner aux usagers aussi des informations par exemple sur les pannes ou arrêts, sur le suivi des émissions, sur le coût du MWh distribué

Nous rappelons aussi le commentaire que nous avons fait sur les objectifs du cahier des charge, et l'ambition bien trop limitée concernant le développement de la biomasse. Car si nous dépasserons les 62% d'ENRR, renouvelable ou de récupération, nous restons à 10% pour les ENR tout court, dans notre cas pour la biomasse, le taux le plus bas des réseaux de l'agglomération. Du point de vue investissement, c'est moins de 50MW de biomasse pour plus de 300MW de gaz, dont il faut déduire certes les désinvestissements notamment de la Part-Dieu, mais il reste qu'à la fin, nous aurons 5 fois moins de capacité biomasse que de gaz. Nous restons convaincu qu'il était possible de faire plus, par exemple en allant vers une chaufferie biomasse de grande puissance à Gerland, où en transformant une gaz en biomasse au carré de Soie, et bien sûr en inscrivant dans le contrat un objectif de récupération d'énergie fatale sur la vallée de la chimie.

Enfin, vous comprendrez notre étonnement de constater que le contrat ne prévoit pas le tuyau nécessaire au raccordement du site du Puisoz, sur lequel nous étions pourtant d'accord. En commission le vice-président m'a indiqué que ce raccordement était proposé par le délégataire et a été enlevé par la métropole. Pourtant, nous avons convenu que ce site serait le lieu du maillage entre les réseaux de Lyon Villeurbanne et de Vénissieux, et coté Vénissieux, tout est prêt. On nous dit que ce serait l'objet d'un avenant, mais cet avenant devrait être déjà en discussion si nous voulons respecter le calendrier de réalisation qui impacte bien entendu les infrastructures et notamment la traversée du périphérique.

Il est vrai que nous attendons toujours votre réponse à la lettre du maire de Vénissieux vous demandant d'ouvrir les discussions sur les modalités de gestion du réseau en 2017, puisque la convention qui les détermine prend fin en décembre. En 2015, vous nous aviez contacté juste avant le dernier conseil métropolitain pour discuter de cette convention. Il serait vraiment dommage de reproduire la même situation. De nombreuses questions concrètes restent ouvertes sur le dispositif qui assurera le suivi de cette DSP dès le mois de janvier. Des questions foncières aux questions de personnes compétentes et de relations aux usagers, nous ne pouvons rester dans le flou. Vous vous en doutez, de notre côté, nous sommes organisés pour assurer la continuité du service public, et nous avons des exigences et des objectifs pour 2017.

Un réseau de chaleur à faible part biomasseâ€!

Post-scriptum :

Comme en commission, le vice-président Gérard Claisse m'a reproché d'utiliser de mauvais chiffres concernant la part biomasse, et d'oublier la démolition de la chaufferie de la Part-Dieu, il est vrai que la présentation ne donne aucun récapitulatif de la mixité future en terme de puissance, et que j'ai simplement ajouté les éléments listés dans le document diffusé lors du groupe de travail sur les réseaux de chaleur du 20/09/2016. Il a raison cependant car le total important de déconstruction change complètement le résultat final. On démolit en effet dans ce plan 176MW de gaz à la Part-Dieu et 95MW à Bron (qui sont reconstruits) Au total, donc, C'est bien 51MW de biomasse créé, mais 190MW de gaz créé pour 176MW supprimé et 171MW rénové. A la fin, cela nous fait bien 190MW de puissance gaz pour 51MW de biomasse, soit un 4 fois moins, je reconnais mon erreur en évoquant 5 foisâ€! mais cela ne change pas grand chose à mon raisonnementâ€!

type	Site	année	puissance biomasse	puissance gaz-fioul
construction	Surville tranche 1	2019	34MW	38MW
construction	Surville tranche 2	2024	17MW	38MW
deconstruction	Bron	2020		-95MW
construction	Bron Tranche 1	2020		38MW
construction	Bron Tranche 2	2023		57MW
renovation	Einstein Tranche 1	2020		38MW
renovation	Einstein Tranche 2	2023		38MW
construction	Carré de soie tranche 1	2027		76MW
construction	Carré de soie tranche 2	2029		38MW
deconstruction	Lafayette arret 3 chaudières	2020		-90MW
deconstruction	Lafayette fin production	2020		-86MW

Certes, j'ai bien compris que le contexte économique est très favorable au gaz, et qu'il faut trouver le bon compromis entre objectifs environnementaux et objectifs économiques. Comme quand nous l'avons discuté à Vénissieux, il faut des solutions qui permettent de réduire le tarif de la chaleur, et malheureusement, sans subvention plus forte, un investissement biomasse est plus couteux d'un investissement gazâ€!.

Et contrairement aux discussions sur la DSP de Vénissieux, nous n'avons eu accès à aucun scénario permettant de vérifier que c'est bien le bon compromis, et nous ne pouvons que faire confiance aux quelques personnes qui ont négocié. Sur un tel dossier, cela me paraît insuffisant, et je répète donc que la métropole aurait pu se fixer un objectif plus ambitieux sur la part biomasseâ€!

Le résultat est là, et c'est bien le bon chiffre, la mixité en terme d'énergie livrée limite la biomasse à 10%â€! bien loin de ce que font les autres réseaux d'agglomération, dont celui de Vénissieux qui produit 58% de biomasse à partir de 2017..